

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS
DE LAC-DESPINASSY ET DE LAC-CHICOBİ
2022-2023-2024

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière des TERRITOIRES NON ORGANISÉS DE LAC-DESPINASSY ET DE LAC-CHICOBİ devant être en vigueur durant les exercices financiers **2022-2023-2024**, a été déposé à mon bureau le 29 octobre 2021, et que toute personne peut en prendre connaissance à la MRC d'Abitibi, durant les heures d'affaires régulières, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

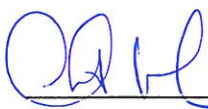
Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2022; (au plus tard le 30 avril 2022);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à l'endroit suivant :

MRC d'Abitibi
582 10^e Avenue Ouest
Amos (Québec) J9T 1X3
- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ainsi que sur le site internet de la MRC d'Abitibi : <https://mrcabitibi.qc.ca/services/evaluation-municipale> ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 59 de la MRC d'Abitibi et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Amos ce 2^e jour de novembre 2021.



Christine Meunier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière intérimaire